



20, Boulevard Ferdinand de Lesseps
76173 Rouen

ATELIER 231

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ATELIER 231

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 171 Rue Vincent Auriol 76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN

SIREN : 439.186.925

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association ATELIER 231,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATELIER 231 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 » de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rouen, le 11 mai 2026

Le Commissaire aux comptes

FORVIS MAZARS

Signé par :

DA5B9C945D49417...

Dominique NEZAN

Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	7 808	1 808	6 000	6 000
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	259 581	223 743	35 837	50 537
Autres immobilisations corporelles	190 525	178 858	11 667	8 223
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	457 913	404 409	53 504	64 760
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				1 456
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 262		1 262	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	124 870		124 870	120 451
Charges constatés d'avance	17 820		17 820	18 757
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	192 794		192 794	181 870
Total II	336 746		336 746	322 534
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	794 659	404 409	390 250	387 294

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes



Bilan passif

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	20 485	12 820
Excédent ou déficit de l'exercice	691	7 665
Situation nette (sous-total)	21 176	20 485
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	31 557	41 926
Provisions réglementées	20 000	20 000
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	72 733	82 411
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	31 330	26 292
Total III	31 330	26 292
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments de trésorerie		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 058	77 485
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	72 563	84 549
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	108 131	74 781
Produits constatés d'avance	37 435	41 775
Total IV	286 187	278 591
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	390 250	387 294

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes



Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 131 617	1 146 037
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		28 962
Utilisation des fonds dédiés		
Produits des cessions d'immobilisations	1 000	
Autres produits	175 072	182 412
Total I	1 307 689	1 357 411
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	12 892	
Variation des stocks	194	
Autres achats et charges externes	342 191	446 192
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	20 890	21 934
Salaires et traitements	401 730	433 676
Charges sociales	144 349	158 668
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 804	16 652
Dotations aux provisions	5 038	
Reports en fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Autres charges	363 823	286 680
Total II	1 310 911	1 363 801
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 223	-6 389
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 616	4 267
Reprises sur provisions, dépréciations		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	4 616	4 267
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	4 616	4 267

Visa pour identification
 FORVIS MAZARS
 Commissaire aux comptes



Compte de résultat (suite)

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	1 394	-2 123
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		10 578
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		10 578
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	703	790
Total des produits (I+III+V)	1 312 305	1 372 256
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 311 614	1 364 591
EXCEDENT OU DEFICIT	691	7 665

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes



Contributions volontaires

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	108 250	105 080
Bénévolat		
Total	108 250	105 080
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	108 250	105 080
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	108 250	105 080

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ATELIER 231

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 390 250 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 691 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'Atelier 231 est l'un des 13 Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP) en France. Inauguré en 1998 et labellisé par le Ministère de la Culture en 2010, l'Atelier 231 est une friche industrielle dont la réhabilitation en lieu culturel destiné aux arts de la rue a été entièrement pensée avec les compagnies.

Lieu de vie, de création, de réflexion et d'échanges, il développe un projet artistique et culturel d'intérêt général et rayonne à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions du règlement ANC 2022-06 relatif au plan comptable général, et aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de l'application obligatoire du règlement ANC 2022-06 (voir ci-après),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Situation fiscale de l'association :

La Direction des Services Fiscaux de Seine-Maritime a confirmé par courrier du 15 mars 2002 que l'association est exonérée des impôts commerciaux.

Subventions :

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées dans les comptes de la période concernée ; le cas échéant, la quote part des subventions à recevoir ou perçues d'avance est constatée en fin d'exercice.

Les subventions d'investissement sont rapportées au compte de résultat en fonction de la durée d'amortissement des immobilisations concernées.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du dernier prix d'achat connu".

Visa pour identification

Charges - Aides à la création :

Les aides à la création ont été comptabilisées de la manière suivante :

- le montant de l'apport en numéraire est enregistré en charges lors de l'engagement (c'est-à-dire à la signature du contrat),
- le montant de l'apport en nature ne pouvant être évalué de manière fiable n'est pas comptabilisé.

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Ressources en nature :

L'association a bénéficié de subvention en nature de la part de la Ville de Sotteville-lès-Rouen correspondant à la mise à disposition et l'entretien gratuits des locaux qui est désormais comptabilisée en contributions volontaires.

Rémunérations des cadres dirigeants :

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est précisé que le montant des rémunérations et avantages en nature accordés au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élèvent à :

Rémunérations : 150.249 Euros

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en Euros.

Première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers qui constituent un changement de méthode comptable. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement 2022-06, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne comparative 2024

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance (18 757 € en 2024) sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges (7 720 € en 2024) sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat (12 579 € en 2025), les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Autres changements de méthodes comptables :

A compter de l'exercice 2025, les achats et la variation de stock liés à l'activité "Bar" sont présentés dans les rubriques "Achats de marchandises" et "variation des stocks". Ces comptes étaient inclus dans la rubrique "achats et autres charges externes" en 2024 (29.370

Règles et méthodes comptables

€ pour les achats et - 689 € pour la variation de stock). Au bilan, le stock de cette activité est désormais enregistré sur la rubrique "Stocks et en-cours ligne Marchandises", en 2024 il était inclu sur la ligne "Stocks et en-cours - Matières premières et autres approvisionnements".

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 808			7 808
Immobilisations incorporelles	7 808			7 808
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	259 581			259 581
- Installations générales, agencements aménagements divers	115 338			115 338
- Matériel de transport	32 172	5 525	11 960	25 738
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 426	3 023		49 449
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	453 517	8 548	11 960	450 105
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	461 325	8 548	11 960	457 913

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles	1 an	linéaire	1 808			1 808
Immobilisations incorporelles			1 808			1 808
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans	linéaire	209 044	14 699		223 743
- Installations générales, agencement et aménagements divers	2 à 10 ans	linéaire	109 429	2 805		112 233
- Matériel de transport	3 à 5 ans	linéaire	32 172	1 046	11 960	21 258
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 5 ans	linéaire	44 112	1 254		45 366
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			394 757	19 804	11 960	402 601
TOTAL			396 565	19 804	11 960	404 409

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 142 689 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	124 870	124 870	
Charges constatées d'avance	17 820	17 820	
Total	142 689	142 689	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Avoir à recevoir	11 572
Divers - produits à recevoir	383
Région Hte Normandie - à recevoir	84 750
Total	96 706

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	12 820	7 665			20 485
Excédent ou déficit de l'exercice	7 665	-7 665	691		691
Situation nette	20 485		691		21 176
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	41 926		2 210	12 579	31 557
Provisions réglementées	20 000				20 000
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	82 411		2 901	12 579	72 733

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	26 292		5 038		31 330
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	26 292		5 038		31 330
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		5 038			Visa pour identification
Financières					
Exceptionnelles					FORVIS MAZARS Commissaire aux comptes

La provision pour risques et charges est constituée de la dette actuarielle d'indemnité retraite calculée selon les paramètres précisés en



Notes sur le bilan

rubrique autres informations.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 286 187 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 058	68 058		
Dettes fiscales et sociales	72 563	72 563		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	108 131	108 131		
Produits constatés d'avance	37 435	37 435		
Total	286 187	286 187		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	40 269
Dettes provis. pr congés à payer	24 177
Charges sociales - charges à payer	3 996
Charges sur CP	11 653
Formation continue AFDAS	3 560
Total	83 654

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	17 820		
Total	17 820		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	37 435		
Total	37 435		

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 635	
TOTAL	4 635	

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	1 808	415 626	701 603			1 119 038
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement		418	12 160			12 579
						1 131 617

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 10 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	4	3	7	7
Employés	1	2	3	3
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	4	5	10	10

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 31 330 Euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 31 330 Euros

Depuis l'exercice clos le 31 décembre 2013, les indemnités de fin de carrières à devoir au personnel à échéance de trois ans donnaient lieu à comptabilisation d'une provision dans les comptes de l'association par tiers.

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la totalité de l'indemnité retraite estimée est provisionnée.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,8 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Table de taux de mortalité : table réglementaire TH/TF 00-02

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes





Bilan & compte de résultat arrêtés & publiés au titre de l'exercice 2024



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	7 808	1 808	6 000	6 000
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	259 581	209 044	50 537	52 633
Autres immobilisations corporelles	193 937	185 713	8 223	8 714
Immobilisations financières				
Total I	461 325	396 565	64 760	67 347
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 456		1 456	767
Créances				
Autres créances	120 451		120 451	142 169
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	181 870		181 870	188 354
Charges constatés d'avance	18 757		18 757	22 434
Total II	322 534		322 534	353 724
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	783 859	396 565	387 294	421 071
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				





Bilan & compte de résultat arrêtés & publiés au titre de l'exercice 2024



Bilan passif

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	12 820	39 306
Excédent ou déficit de l'exercice	7 665	-1 030
Situation nette (sous-total)	20 485	38 276
Subventions d'investissement	41 926	42 395
Provisions réglementées	20 000	20 000
Total I	82 411	100 671
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	26 292	22 078
Total III	26 292	22 078
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 485	79 370
Dettes fiscales et sociales	84 549	70 038
Autres dettes	74 781	120 051
Produits constatés d'avance	41 775	28 863
Total IV	278 591	298 322
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	387 294	421 071
(1) Dont à plus d'un an (a) Dont à moins d'un an (a)	278 591	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		





Bilan & compte de résultat arrêtés & publiés au titre de l'exercice 2024



Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 146 037	1 157 675
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	28 962	19 177
Autres produits	182 412	187 797
Total I	1 357 411	1 364 649
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	446 192	426 753
Impôts, taxes et versements assimilés	21 934	23 650
Salaires et traitements	433 676	423 182
Charges sociales	158 668	147 855
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 652	8 808
Dotations aux provisions		19 989
Autres charges	286 680	322 721
Total II	1 363 801	1 372 958
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-6 389	-8 309
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	4 267	2 573
Total III	4 267	2 573
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	4 267	2 573





Bilan & compte de résultat arrêtés & publiés au titre de l'exercice 2024



Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-2 123	-5 736
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	10 578	4 709
Total V	10 578	4 709
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	10 578	4 709
Impôts sur les bénéfices (VIII)	790	3
Total des produits (I+III+V)	1 372 256	1 371 931
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 364 591	1 372 961
EXCEDENT OU DEFICIT	7 665	-1 030

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	105 080	178 925
Total	105 080	178 925
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	105 080	178 925
Total	105 080	178 925

